



Le contenu

- Introduction Une politique ancrée dans l'expérience
- Contexte
- Champs de responsabilités
- Milieu communautaire montréalais
- Pratiques ciblées par la politique
- Buts, valeurs
- Portée de la politique
- Principes directeurs et engagements
- Types de soutien et gestion
- Mise en œuvre de la politique
- Conclusion Une promesse pour l'avenir



Une politique ancrée dans l'expérience Introduction

Cette politique constitue un jalon essentiel dans les relations entre la Ville de Montréal et le milieu communautaire de la métropole.

Elle a été préparée sur des bases solides :

- Août 2018 : adoption, par le conseil municipal, de la Déclaration de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires montréalais;
- 2. Analyse de nombreux documents de référence par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);
- 3. Consultation de plusieurs acteurs en développement social sur les besoins;
- 4. Mars et juin 2019 : rencontre d'échanges et de réflexion + atelier.



Contexte

- Des relations de collaboration et de partenariat qui remontent à 1987 entre la Ville et le milieu communautaire.
- Des liens devenus incontournables : le milieu et la Ville agissent souvent de façon complémentaire ou s'apportent un soutien concret.
- En 2017, réaffirmation de l'importance du partenariat social : le conseil municipal adopte à l'unanimité la Politique de développement social.



Champs de responsabilités

Québec

Conseil d'agglomération

- Logement social
- Aide aux sans-abris
- Transport collectif
- Sécurité publique
- etc.

Ville de Montréal

- Dév. communautaire
- Dév. économique
- Ententes gouvernementales
- etc.

19 conseils d'arrondissements

- Dév. social et communautaire
- Culture, sports et loisirs
- Urbanisme
- etc.



Champs de responsabilités (suite)

L'entente-cadre Réflexe Montréal donne à la Ville de nouveaux pouvoirs et responsabilités, notamment pour :

- La lutte contre l'itinérance;
- L'intégration des nouveaux arrivants;
- Le développement de l'habitation.

Québec confie à la Ville la gestion d'enveloppes budgétaires (subsidiarité), par exemple pour :

- La lutte contre la pauvreté;
- La revitalisation urbaine intégrée;
- L'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants.



Milieu communautaire montréalais

Depuis des décennies, le milieu communautaire aide les individus, les familles et les collectivités à croître et à s'épanouir.

Exemples de réalisations montréalaises :

- Années 60 : comités de citoyens-citoyennes, ACEF, travailleuses et travailleurs sociaux, services populaires autogérés
- Années 70 et 80 : Association de défense des droits sociaux, Mouvement action chômage, groupes en santé mentale, associations de locataires, garderies populaires, coopératives de travail, CEP, organismes autochtones



Milieu communautaire montréalais (suite)

- Années 90 : formation du RIOCM et essor des CDEC
- Aujourd'hui :
 - Environ 800 organismes d'action communautaire financés par le gouvernement du Québec
 - De nombreux organismes financés autrement
 - Plus de 20 regroupements d'organismes communautaires
 - 6 corporations de développement communautaire

De tout temps, les Montréalaises ont été associées de près au soutien à la communauté : Le Chaînon, AFEAS, Centre des femmes de Montréal, maisons d'hébergement...



Pratiques ciblées par la politique

Les 4 types de pratiques des organismes visés par la politique :

1. L'action communautaire :

 Organisme avec statut légal d'OBNL; enraciné dans la communauté; avec une vie associative et démocratique; libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

2. L'action communautaire autonome :

■ Critères 1. + Constitué à l'initiative de la communauté; poursuit une mission propre pour une transformation sociale; utilise des pratiques citoyennes et des approches larges; dirigé par un CA indépendant



Pratiques ciblées par la politique

3. La défense collective des droits :

■ Critères 1.+2. + Fait de l'éducation populaire autonome; pratique une action politique non partisane; mise sur la mobilisation sociale; mène des activités de représentation

4. Les regroupements du milieu communautaire :

- Répondent aux besoins de leurs membres de se concerter et de dégager une vision d'ensemble
- Représentent leurs membres auprès des instances politiques
- Protègent au besoin la qualité des services et des actions des membres



Buts et valeurs de la politique

Buts:

- Rendre officiel le cadre des relations de la Ville avec le milieu communautaire montréalais
- Influencer positivement d'autres acteurs appelés à collaborer avec le milieu communautaire

Valeurs:

 Transparence, équité, intégrité, engagement, confiance et respect mutuels



Portée de la politique

Portée:

- Respecte les compétences de la Charte de la Ville de Montréal et des dynamiques locales
- Affirme les principes de reconnaissance et de partenariat pour les organismes communautaires (régionaux ou locaux) qui collaborent avec la Ville
- Apporte un complément aux politiques de reconnaissance et de soutien des arrondissements montréalais



Principes directeurs et engagements

Principe 1 - Reconnaître le milieu communautaire montréalais pour sa contribution et la valeur de son expertise

La Ville reconnaît :

- Les *organismes communautaires* comme des acteurs incontournables, essentiels à la qualité de vie;
- Les regroupements d'organismes communautaires comme des interlocuteurs clés;
- Les organismes spécialisés dans la défense collective des droits pour leur apport à la transparence et à la vie démocratique.



Principe 1 - Reconnaître le milieu communautaire pour sa contribution et la valeur de son expertise

Engagements:

- Intégrer cette expertise aux mécanismes municipaux de prise de décision
- Assurer un arrimage avec les politiques de reconnaissance des arrondissements, en collaboration avec ceux-ci
- Viser l'harmonisation avec la Politique gouvernementale « L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec »
- Mettre en place un comité de suivi Ville arrondissements milieu communautaire



Principe 2 - Respecter l'autonomie du milieu communautaire

La Ville comprend que cette autonomie est cruciale pour :

- Cerner les besoins des communautés et apporter des solutions appropriées;
- Établir des relations dynamiques, utiles et franches avec la Ville et les autres pouvoirs publics.
- Mener des réflexions de manière dégagée et trouver de nouvelles façons de faire.



Principe 2 - Respecter l'autonomie du milieu communautaire Engagements :

- A moins d'être invitée à le faire, ne pas participer à la détermination du fonctionnement ou de la gestion des organismes;
- Élaborer des lignes directrices quant à l'utilisation par la Ville du statut d'observateur sur les conseils d'administration, de manière à respecter leur autonomie;
- Promouvoir et mieux faire connaître le milieu communautaire



Principe 3 - Développer des partenariats éthiques avec le milieu communautaire

- En tant que partenaire, la Ville peut agir à plusieurs titres : subventionnaire, contractant ou mandataire, consultant, fournisseur d'information, etc.
- Le partenariat repose sur une collaboration entière de part et d'autre, sur une responsabilité partagée.
- La Ville tient compte de l'inégalité des moyens, surtout financiers.



Principe 3 - Développer des partenariats éthiques avec le milieu communautaire

Engagements:

- Établir un partenariat qui prend en compte les contraintes et enjeux de tous les partenaires
- Pour le soutien et les balises administratives s'y rattachant, viser :
 - L'harmonisation des programmes municipaux
 - La mise en place de processus qui respectent les pratiques du milieu
 - Un financement permettant une certaine latitude
 - Un équilibre entre l'appui d'actions existantes et le soutien à l'innovation



Types de soutien

La Ville établit des partenariats qui visent à soutenir :

La réalisation de projets;

Et/ou

 La réalisation de mandats ponctuels, en réponse à des besoins priorisés par elle;

Et/ou

Un ou des volets de la mission de l'organisme, pour des cas exceptionnels en lien avec ses propres enjeux stratégiques.



Types de soutien (suite)

1. Le soutien financier :

- Dans le cadre de programmes ou de plans d'action dotés de budgets spécifiques
- Pour des besoins émergents ou des enjeux précis

2. Le soutien professionnel :

 Accompagnement, soutien-conseil, facilitation, conférences, formation, partage de connaissances ou d'expertise

3. Le soutien locatif :

Location de locaux et d'installations à des prix préférentiels



Gestion du soutien

- La Ville demande une **reddition de comptes** à l'organisme qu'elle soutient financièrement.
- Elle prône aussi l'évaluation des actions qu'elle soutient :
 - En collaborant avec les organismes qui le souhaitent pour évaluer leurs actions à des fins d'amélioration continue;
 - En comptant mesurer les effets et l'impact de ses programmes.



Mise en œuvre de la politique

Pour faire de la politique une réalité de tous les jours, la Ville forme un comité de suivi :

- Ses membres représentent le SDIS, les arrondissements et le milieu communautaire;
- Il s'assure que la politique s'incarne dans les pratiques de partenariat et qu'elle est arrimée aux priorités de la Ville;
- Il propose un échéancier et des moyens de mise en œuvre;
- Il produit un bilan triennal.



Une promesse pour l'avenir Conclusion

Cette politique fournit un cadre d'autant plus pertinent et fiable qu'il a été précisé à partir des demandes mêmes du milieu.

La Ville entend l'utiliser comme une référence dans la gestion courante de ses interventions sur le plan social, pour réaliser, en collaboration avec le milieu communautaire, des mandats et des projets destinés au plus grand bien des Montréalaises et des Montréalais.

De tous les actes, le plus complet est celui de construire.

Paul Valéry